



**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES
Jeudi 11 mai 2023 18 h – Ferme d'Icart - Montels
COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE (*)**

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (SMPNR) s'est réuni le 11 mai 2023 au siège du PNR, à la Ferme d'Icart, sous la Présidence de Kamel CHIBLI, Président du SMPNR.

Charte du PNR : la Fédération des Parcs naturels régionaux vient de transmettre son avis, favorable, sur le Projet de Charte 2025-2040. L'avis du Conseil National de Protection de la Nature est attendu très prochainement et celui du Préfet de Région à partir de juillet 2023.

Les documents sur la révision de la Charte sont disponibles à l'adresse : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

Politiques territoriales et aménagement du territoire : Le Bureau a approuvé l'avenant au Contrat Bourg Centres porté par l'agglo Foix-Varilhes et la création du Groupe d'action locale (GAL) LEADER Couserans pour la programmation régionale 2023-2027.

Le Bureau a étudié le positionnement du SMPNR sur le « Zéro Artificialisation nette », objectif fixé par la loi Climat et Résilience pour le territoire national en 2050.

Il a également approuvé le positionnement du SMPNR en matière de compensation et de restauration de milieux. L'objectif est de s'appuyer sur la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC) pour qu'elle soit mise en œuvre de la meilleure manière possible au regard de la Charte du PNR.

Enfin, le Bureau a également débattu des actions à proposer aux élus des communes, afin qu'elles puissent valoriser au mieux la Dotation Biodiversité (415 000 euros) versée par l'Etat aux communes du fait de leur appartenance au PNR.

Forêt : Le Bureau a approuvé la convention de prêt de matériel aux agents chargés des relevés en forêt privée, dans le cadre du Projet Life ARTISAN, afin d'implanter un observatoire permanent en forêt pour suivre l'évolution face aux changements climatiques.

Marque Valeurs Parc : Le Bureau a voté une adaptation au cahier des charges de la marque Valeurs Parc aux bières. Actuellement 2 producteurs de bières du PNR bénéficient de la marque Valeurs Parc.

Gestion de l'espace : Le Bureau a validé l'engagement du SMPNR au projet transfrontalier POCTEFA porté par le CFPPA Ariège Comminges, pour la gestion des espaces enrichés.

Mobilité active et décarbonée : Le Bureau a approuvé la convention avec la Communauté de communes Arize-Lèze, dans le cadre du Schéma Vélo intercommunal pour la promotion de l'usage du vélo.

Agri-environnement : Le Bureau a voté la convention de mise en œuvre du Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) hors sites Natura 2000, et la mise en œuvre des Mesures agro-environnementales et des actions d'animation, de diagnostic d'exploitations et de plans de gestion.

Patrimoine bâti et filière pierre : Le Bureau a voté la participation du SMPNR au projet transfrontalier POCTEFA « pierre sèche » porté par la Communauté de travail des Pyrénées.

Filière Laine : Le Bureau a validé la convention d'accompagnement financier des acteurs locaux, dans le cadre du projet de coopération LEADER « Vers une valorisation des laines locales ».

Organisation et ressources humaines : le Bureau a fait le point sur la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57 qui doit être mis en place au 1er janvier 2024 et sur les « lignes directrices de gestion », nouvel outil en ressources humaines.

La prochaine réunion du Comité syndical aura lieu le vendredi 2 juin aux Bordes-sur-Arize.

(*) Ce document ne constitue pas le compte-rendu officiel, qui sera disponible après approbation lors de la prochaine réunion.